

Certes, les méthodes sismiques offrent l'essentiel des moyens de vérifier si l'on respecte un traité d'interdiction des essais, mais il est possible d'en accroître l'efficacité en ajoutant aux traités des dispositions prévoyant des inspections sur place et l'utilisation de «moyens techniques nationaux» (MTN). Ainsi, un ensemble de méthodes de contrôle — sismiques et autres — se renforçant mutuellement constituera probablement le mode de vérification le plus probant pour les interdictions d'essais nucléaires.